



laineyves@gmail.com

Contribution d'Yves LAINE

Une autre manière d'appréhender le socle du débat de la Loire à Nantes : identifier les espaces et proposer des concours !

"...de diviser chacune des difficultés que j'examinerais en autant de parcelles qu'il se pourrait et qu'il serait requis pour les mieux résoudre". Discours de la méthode, 1637, loi n° 2, René Descartes

À partir de cet automne, comme l'a promis la Maire de Nantes et Présidente de Nantes métropole Johanna Rolland, s'ouvrira le grand débat sur la Loire.

Les mots sont clairs et nouveaux : *"C'est un immense potentiel de 200 hectares offert à l'agglomération ; la réflexion intégrera quatre thèmes : la Loire des pratiques et des usages hérités de l'histoire du fleuve et de sa vocation maritime ; la Loire espace économique et écologique ; la Loire lieu de mobilité et de franchissements ; enfin, la Loire cœur métropolitain et lieu d'activité"*.

Belle feuille de route. Il est aussi précisé, dans le discours de la Maire, qu'octobre sera réservé à la diffusion d'un **document socle**, et qu'ensuite, de novembre à janvier 2015, les expressions multiples pourront se faire entendre.

Je ne souhaite pas attendre, car ce que j'ai à dire fait – je pense – déjà partie du socle.

Aujourd'hui, la feuille d'écriture est quasi blanche, ou plutôt bleu-vert, comme l'indique cette carte postale (Cl. Joncheray) que je suis tenté de dater entre 1995 et 2000.



Vingt ans plus tard, la situation n'a que peu très peu évolué : devant nous, l'île de Nantes aval a été débarrassée de la plupart de ses friches industrielles ; le Hall des Machines, le Carrousel des Mondes marins, et quelques immeubles du Quartier de la Création seraient à peine visibles aux alentours de la grue jaune.

Cet angle de vue, que délimite la partie supposée encore navigable du fleuve (Pont Anne de Bretagne et des Trois Continents), est intéressant. Surtout parce que je souhaite poser une simple question :

Sur ce document, si l'on voulait exprimer le linéaire de rives et leur arrière-plan en sites séparés, susceptibles d'être dotés chacun d'une identité pouvant correspondre à un projet : où les situer ?

Ma réponse est la suivante : je recense cinq rives, ou quais, et cinq sites terrestres en arrière-plan :



Cp cliché Joncheray

1. Le quai de la Fosse, espace emblématique, du quai aux immeubles historiques, son ponton "Belem", son "Maillé Brézé", son fantôme du pont à transbordeur, ses encombrements
2. Le quai des Antilles et l'espace des Machines, Nantilus, le Carrousel, le Hangar à bananes, les Slipways
3. Le quai Saint-Louis et ses arrière-plans ; la carrière de Misery (friche de la Meuse), le quartier Sainte-Anne
4. Le quai Président-Wilson et son arrière-plan : nouveau parc et immeubles projet SAMOA
5. Trentemoult ; son port de plaisance et son village de cap-horniers

J'ajoute la Zone d'évitage (cercle bleu), invisible car submergée, mais dont le rôle est capital : unique lieu de rotation des grands navires fréquentant le port (dont Cheviré, Roche Maurice jusqu'à 225 m) ; cette zone pourrait être remise en cause si les grandes unités ne montaient plus à Nantes, ou si, au contraire, pour rentabiliser les coûts de dragage, on mutualisait l'entretien de la zone d'évitage des grands navires confondu dans sa partie Nord avec la souille du quai Saint-Louis pour les futures escales des grands paquebots.

On peut ainsi identifier **5 sites de projets riverains possibles** :

Le n° 1, Quai de la Fosse et Ernest-Renaud, emblématique, cher aux Nantais, ne bénéficie ni de vision ni de projet.

Le n° 2 est seul avancé, dans un concept ludique, patrimonial, et a été l'objet d'un plan immobilier concerté. Fruit des propositions de l'équipe Chémétoff, il a bénéficié des idées novatrices de F. Delarozière et P. Orefice avec le succès et aux coûts que l'on sait.

Le n° 3 n'a jamais fait l'objet d'un débat. Il a seulement bénéficié d'un "diagnostic sensible du paysage" produit en juin 2013 par l'Atelier citoyen de Nantes métropole dans le cadre du Bas-Chantenay. Quelques architectes y ont également porté une réflexion, notamment sur l'aspect escale de navires de croisière. L'association des Transbordés s'est emparée de ce projet pour proposer le concept d'un **port Jules-Verne** qui intégrerait quatre volets : un quai de croisières rénové ; un espace de vulgarisation scientifique et ludique Vernien, intitulé *Vernoscope* ; un espace appelé Audubon (grande volière et botanique). Voir les documents publiés au Conseil de Développement à partir de 2011.

Le n° 4 n'a jamais fait l'objet d'un débat, à Nantes Métropole, à ceci près que l'équipe Smets/Uaps, qui travaille avec la SAMOA sur les projets de l'Île de Nantes, a prévu dans ce site, à terme, en arrière-plan, un parc urbain et un zonage immobilier, mais rien pour les rives. Pour le grand port maritime, après avoir été, sans aucun investissement ni succès, affecté aux navires de croisière, ces quais semblent aujourd'hui "en attente de déclassement".

Le n° 5 n'a pas non plus fait l'objet d'un débat.

Or, ces cinq zones, au minimum, sont forcément entrées dans la préoccupation de Johanna Rolland, lorsqu'elle a proposé le débat.

L'aspect économique des choses

En matière de projets globaux, j'ai l'habitude de prendre mes informations dans les revues officielles que sont Nantes Métropole, Nantes Passion, la revue de la SAMOA "Transformations", ou encore dans la grande presse. Les sites 1, 4 et 5 n'y sont évoqués que pour dire que le Grand Port Maritime ne s'y intéresse pas, car non rentables dans sa logique, mais qu'il ne refuse pas une réflexion commune...

On a un peu parlé de l'espace 3 pour saluer des concours d'architectes – Immeuble cap 44 – et la prise en mains de Chantenay par un Cabinet Reichen dont on sait peu de choses et qui ne communique sur rien. Récemment aussi, on a appris que la "salle à tracer" des anciens Chantiers Dubigeon pourrait revivre grâce au cabinet d'architectes AIA qui s'y installerait.

Enfin, l'essentiel de la communication porte sur la Prairie-au-Duc et l'Île Sainte-Anne pour y saluer le développement du tourisme qu'on y observe (dont le Voyage à Nantes), ou l'agenda des réalisations immobilières qui s'étaleront jusqu'en 2025. C'est aussi sur ce site que sont organisées les rares manifestations nautiques (ex : Solidaire du chocolat).

Mais celui qui chercherait à deviner un plan global ou partiel en serait pour ses frais.

Il est clair que des engagements financiers pour tous les espaces ne seront pas pris au cours de cette mandature. Cela ne devrait pourtant pas empêcher le débat, puisqu'il est promis. Or, Johanna Rolland l'a bien dit : **La Loire sera bien au cœur de la mandature qui vient de s'ouvrir.**

Et le débat devrait être lancé le 7 octobre, à l'occasion de l'Assemblée plénière du Conseil de Développement, en présence de Mme le Maire.

En prévision de ce jour-là, et ne prenant en compte que le seul volet "planification des espaces", c'est-à-dire non pas celui des franchissements, je souhaite faire une proposition pour chacun des sites que j'ai a priori délimités.

Lancer un concours d'idées sur chacun de ces espaces

Le problème, avec les concours d'idées, c'est qu'ils sont souvent confiés à des cabinets d'urbanistes, d'architectes ou d'ingénieurs, rarement à des gestionnaires ou à des économistes, et encore moins à des indigènes.

Dans le projet de *port Jules-Verne*, nous avons tenté de répondre à un souci économique global plus qu'à la satisfaction d'un "mix" d'habitants des futurs logements.

Soit :

- Le respect des valeurs et de la vocation maritime et fluviale de la ville. Poste spécialisé croisières
- La notion d'attractivité, notamment internationale (Vernoscope)
- Le respect des valeurs écologiques (espace Audubon, prolongement du parc Oblates de la Biodiversité)
- L'équilibre économique de l'ensemble
- L'aspect "pôle d'un nouveau quartier".

Le cahier des charges

Les projets soumis devraient, à mon sens, répondre aux cinq "valeurs" décrites plus haut et jugés à cette aune-là, dans cinq projets pour cinq sites, autour des thèmes décrits par Johanna Rolland. Le choix de chaque projet gagnant devrait inclure la valeur intrinsèque du dossier, mais aussi les complémentarités et la non concurrence frontale avec les 4 autres.